

## AVIS PUBLIC

# DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

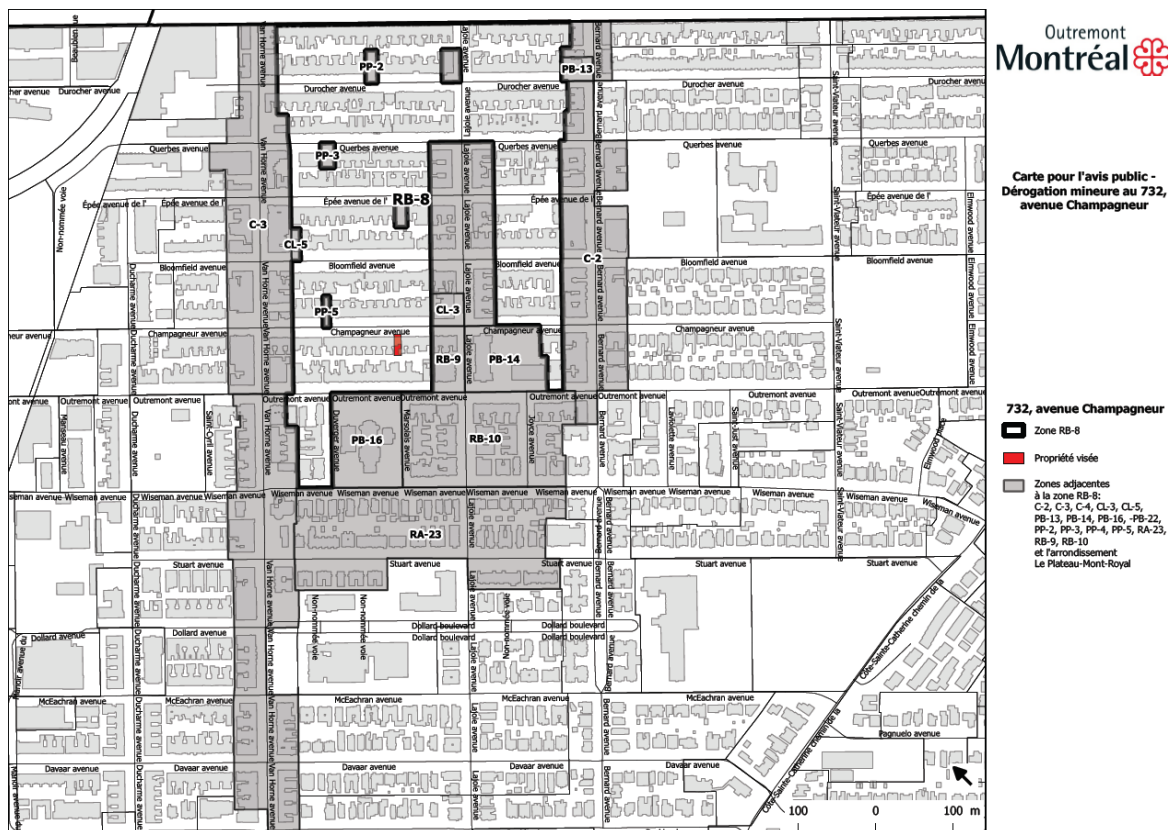
## Consultation écrite de 15 jours

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont :

1<sup>o</sup> QUE l'arrondissement doit statuer sur une demande de dérogation mineure reçue par la division de l'urbanisme de la Direction d'arrondissement adjointe – Gestion du territoire, du patrimoine et du soutien administratif, visant l'immeuble situé au **732, avenue Champagneur** et portant sur l'objet suivant :

- La demande de dérogation mineure vise l'autorisation de ne pas fournir une case de stationnement sur les 3 cases requises, en dérogation à l'article 9.5.1 du *Règlement de zonage* (1177), lequel prescrit une case de stationnement par logement.

L'immeuble est situé dans la zone RB-8 du règlement de zonage 1177 et les zones contiguës sont les suivantes : C-2, C-3, C-4, CL-3, CL-5, PB-13, PB-14, PB-16, PB-22, PP-2, PP-3, PP-4, PP-5, RA-23, RB-9, RB-10 et l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal.



2<sup>o</sup> QUE le conseil d'arrondissement statuera sur cette demande de dérogation mineure au cours de sa séance ordinaire devant se tenir à **19 h le lundi, 29 novembre 2021**;

3<sup>o</sup> QUE, considérant les décrets ministériels portant sur les procédures autres que référendaires qui font partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui impliquent le déplacement ou le rassemblement de citoyens, **cette séance se tiendra à huis clos, par vidéoconférence**;

- 4° **QU'IL** sera possible d'assister à distance à cette séance via la webdiffusion en direct du conseil, accessible via le site internet de l'arrondissement, et disponible par la suite en différé;
- 5° **QU'À** l'occasion de cette séance, et en conformité aux décrets ministériels, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil sur cette demande par l'entremise d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours;
- 7° **QUE**, par conséquent, les personnes intéressées sont invitées à se faire entendre aux fins de cette consultation écrite de deux façons :
- en transmettant leurs questions et commentaires par courriel à l'adresse [secretariat.outremont@montreal.ca](mailto:secretariat.outremont@montreal.ca).
  - en transmettant leurs questions et commentaires par lettre à l'attention du Secrétariat d'arrondissement au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, Outremont (Québec) H2V 4R2.

**Toute lettre et tout courriel devra être reçu par le Secrétariat d'arrondissement au plus tard le 27 octobre 2021** pour être considéré et ce, indépendamment des délais postaux.

- 8° **QUE** toute question et/ou tout commentaire reçu dans le cadre de la consultation écrite sera lu publiquement tel que formulé durant la période prévue à cet effet à l'ordre du jour;
- 9° **QUE** dans l'éventualité où le conseil décidait d'accorder cette demande de dérogation mineure, celle-ci sera réputée conforme aux dispositions du *Règlement de zonage* (1177).

Pour de plus amples renseignements, veuillez-vous adresser à la Direction adjointe d'arrondissement – Gestion du territoire, du patrimoine et des services de soutien administratif au 514 495-6234.

Montréal, le 13 octobre 2021

La Secrétaire de l'arrondissement,

Julie Desjardins, avocate

